



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

La MRC d'Abitibi maintenant responsable du programme *Max+ Transport collectif*

AMOS, LE 1^{er} JUIN 2016 – Suite à l'entente de délégation des services entre la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi et le Centre local de développement (CLD) Abitibi signée en mars dernier, Max+ Transport collectif est désormais sous la responsabilité de la MRC d'Abitibi.

Changements engendrés

Auparavant entre les mains du CLD Abitibi, ce sera maintenant au bureau de la MRC d'Abitibi, situé au 571, 1^{re} Rue Est à Amos, que les membres et futurs membres du programme Max+ Transport collectif devront se procurer ou renouveler leur carte-membre. Le CLD Abitibi, quant à lui, ne vendra plus de coupons du programme, et ce, dès aujourd'hui. Ce sera donc aux différents points de vente que les membres pourront acheter leurs coupons.

Rappel des points de vente

La MRC d'Abitibi rappelle aux utilisateurs que les coupons Max+ Transport collectif sont disponibles aux bureaux municipaux suivants :

- Amos
- Berry
- Champneuf
- Guyenne
- La Corne
- La Morandière
- La Motte
- Launay
- St-Dominique-du-Rosaire
- St-Félix-de-Dalquier
- Ste-Gertrude-Manneville
- St-Marc-de-Figuery
- St-Mathieu-d'Harricana
- Trécesson

Ainsi qu'aux endroits suivants :

Bureau d'Emploi et de Développement social 55, rue Migwan, Pikogan
Complexe hôtelier Amosphère 1031, Route 111 Est, Amos
Dépanneur C.D. Boutin 434, Route 111, St-Marc-de-Figuery
Coop IGA Amos-Ouest 291 6 ^e Rue Ouest, Amos
Coop IGA Extra Amos 421, 12 ^e Avenue Est, Amos
La Calvette Magasin Général 119, Avenue Principale Ouest, Landrienne
Tabagie Agathe *Nouveau ! 37, 1 ^{re} Avenue Ouest, Amos
Ville d'Amos 182, 1 ^{re} Rue Est, Amos

À propos de Max+ Transport collectif

Max+ Transport collectif permet aux citoyens de la MRC d'Abitibi de se déplacer à moindre coût à l'intérieur du territoire, afin de favoriser l'occupation de celui-ci. Tous les citoyens résidents de la MRC d'Abitibi peuvent devenir membre et ainsi obtenir des rabais de 50 % sur leurs déplacements en taxi et en autocar. Les membres qui le désirent ont également la possibilité de prendre le transport scolaire pour leurs déplacements, et ce, tout à fait gratuitement (sous certaines conditions). Pour de plus amples informations, visitez le site web du programme au www.maxtransport.ca ou sa page Facebook : [MaxTransportcollectif](https://www.facebook.com/MaxTransportcollectif).

À propos de la MRC d'Abitibi

La MRC d'Abitibi est une organisation publique au service de ses 16 municipalités rurales, d'une ville et de 2 territoires non organisés (TNO), regroupant près de 25 000 habitants avec des budgets annuels de près de 10 millions \$ répartis en 20 secteurs d'activités. Sa mission est de desservir les municipalités de sa MRC, tel que prescrit par la Loi sur l'organisation territoriale municipale, au mieux des ressources humaines et matérielles à sa disposition dans un but de promotion et d'amélioration des conditions de vie générales de sa population tant d'un point de vue social, culturel, qu'environnemental.

– 30 –

Source : Jenny-Lee Falardeau
Agente de communications
MRC d'Abitibi
819 732-5356, poste 210
jennylee.falardeau@mrcabitibi.qc.ca

Information : Sonia De Longchamp
Agente de développement territorial
MRC d'Abitibi
819 732-5356, poste 211
sonia.delongchamp@mrcabitibi.qc.ca